

Communiqué de presse

Consultation des listes d'émargement du premier tour des élections municipales 2020

A compter du **18 mai 2020**, les listes d'émargement du **premier tour des élections municipales** seront consultables en préfecture et sous-préfectures en application de l'article 5 de l'ordonnance n°2020-390 du 1er avril 2020 pour toutes les communes du département. Cette communication est possible jusqu'aux dates suivantes :

- jusqu'au 25 mai dans les communes dans lesquelles les conseillers municipaux ont été élus le 15 mars 2020 et qui entrent en fonction le 18 mai 2020,
- jusqu'au cinquième jour suivant la date d'entrée en fonction des conseillers municipaux élus au deuxième tour.

Les modalités de consultation des listes d'émargement en fonction des circonstances sanitaires actuelles sont les suivantes :

- Prise de rendez-vous sur les calendriers en ligne sur le site de la préfecture www.dordogne.gouv.fr rubrique "Prise de rendez-vous",
- Se munir d'une pièce d'identité ,
- Une personne par rendez vous d'une demi-heure maximum,
- Prise de photographie uniquement.

Cette consultation devra se faire dans le respect des mesures barrières et de la distanciation sociale. Le port du masque est conseillé et l'utilisation d'un stylo personnel est obligatoire.

La priorité pour les rendez-vous sera donnée aux consultations des listes d'émargement des communes dont les délais de recours courent seulement jusqu'au 25 mai 2020.

Bureau de la communication interministérielle

Tél : 05 53 02 24 07 – 05 53 02 24 38

Port : 06 22 64 43 84

Mél : pref-communication@dordogne.gouv.fr

2 avenue Paul-Louis Courier
24024 Périgueux Cedex

